



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 102 du 15/07/2019 parue au BOESR n° 30 du 25/07/2019, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 10/03/2020 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4260, en Lettres modernes, du département Lettres est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	AUDUREAU	ANNABEL	CERTIFIE	H0202
M.	BRION	CHARLES	MCF	10
Mme	CLAVIER	TATIANA	CERTIFIE	H0202
M.	DE VIRON	OLIVIER	PR	35
M.	LINKES	SERGE	MCF	9

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 06/03/2024

Le Président,
pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Isabelle SUEUR